

No Roussel Uaïse
Mardi 9 décembre 92

ASSISES D'AIX-EN-PROVENCE

Cinq ans de prison pour meurtre

Catherine Béoutis accusée d'avoir tué son concubin avec une batte de base-ball a été condamnée hier par la cour d'Assises d'Aix-en-Provence à cinq ans d'emprisonnement dont trois avec sursis.

LE verdict est clément pour Catherine Béoutis : cinq ans d'emprisonnement dont trois avec sursis. A l'évidence, la cour d'Assises d'Aix-en-Provence a été sensible à l'histoire de cette jeune femme aux allures d'adolescente.

Pourtant, c'est un véritable déluge de questions qui s'est abattu hier sur l'accusée. Comment cette femme fluette et fragile, âgée de 25 ans à peine, 22 au moment des faits, a-t-elle pu tuer sauvagement, un soir de juillet 1989, son concubin Charles Sourbier à coups de batte de base-ball en pleine poitrine ? Pourquoi n'a-t-elle pas plutôt fuit un domicile conjugal devenu irrespirable ? Comment cette jeune femme présentée comme douce et docile a-t-elle succombé à une telle folie meurtrière ?

Faire marche arrière, c'était avouer ses erreurs

Au terme de deux journées de débat, ces questions sont restées sans réponse.

Ou presque. Certes, Catherine Béoutis en avait plus qu'assez de sa vie commune avec cet être tyranique et violent que tout le monde surnomme Charly (voir notre édition d'hier). Mais de là à le tuer, il y a un pas qu'on ne saurait facilement franchir. Aussi, les rapports des experts psychologues et psychiatres ont occupé une grande partie de cette seconde journée d'audience. Mme Rozier d'abord, expert psychologue, a expliqué que Catherine Béoutis, s'était comme engluée dans une relation où Charles Sourbier était tour à tour "Charly le monstre et Charly le gentil. Entre deux accès de colère, Catherine était comme ballotée entre ces deux personnages, incapable de mettre un terme à une relation destructrice".

Faire marche arrière, c'était avouer ses erreurs : "J'étais trop orgueilleuse pour reconnaître que je m'étais trompée" avoue l'accusée. Quitter Charly, c'était affronter son autorité : "Il disait qu'il reprendrait mes enfants". Bref, aux yeux de Catherine Béoutis,

il ne restait guère de solution pour s'affranchir de cette relation. Son passage à l'acte meurtrier, M. Tyrode expert psychiatre, l'explique par un geste "venu du plus profond d'elle même. C'était comme une vengeance. Le prix à payer pour retrouver la liberté, l'indépendance. Sa fureur qui l'a conduit à frapper à plus de vingt reprises Charly est égale à sa frayeur de vivre à ses côtés."

Mouvement d'humeur sur les bancs

Mouvement d'humeur sur les bancs de la partie civile. M^e Simon se plaint que dans ce procès "on intellectualise beaucoup les débats. On justifie le crime comme une thérapie. Je sais que je ne plaide que pour un paysan, mais un paysan mort, ajoute-t-il sarcastique."

De son côté, l'avocat général Marie Christine Greiss a requis huit ans d'emprisonnement minimum compte tenu de la gravité des faits. Les jurés ont été plus cléments.

Christine DIMAJO